que bien qu'il fut contre quelques-uns des menus détails, il était prêt à voter pour l'ensemble du projet plutôt que de le faire rejeter. La question de notre loi scolaire serait-elle donc un menu détail ? Est-ce que le partage de la dette entre le Haut et le Bas-Canada passe ait aussi au même rang? Est-ce que les défenses du pays sont un menu détail? Cependant, on vient nous demander de voter pour cette mesure sans que tous ces sujets aient été soumis à notre considération (Ecoutez, écoutez!) Il vaut mieux, dit l'hon. monsieur, voter sans connaître de ces détails, et laisser aux futurs législateurs de corriger le résultat s'il est mauvais. Eh bien! l'hon. membre pourra Voter, s'il le veut, sans renseignements sur toutes ces questions, mais moi, je ne saurais y consentir; mon caractère-et c'est peut-⁶tre de ma fauto-est ainsi fait. Jamais, en cette chambre, je ne donnerai un vote sans savoir ce que je fais, ou au moins sans avoir fait de mon mieux pour le savoir. (Ecoutez! 6coutez!) Dans son habile discours qu'il a prononcé à Sherbroke, l'hon. ministre des finances a parlé des grandes difficultés qui entouraient la question des écoles. Il a dit que Cette question était d'une telle importance qu'il fallait dédier beaucoup de temps à son étude; aussi, a t-il invité tous les hommes intelligents à prêter leur concours au règlement de cette question. Si la plus minime de ces questions est d'autant d'importance, pourquoi alors presser autant la chambre pour qu'elle se hate d'adopter la plus grande? Est-ce que sa prise en considération demanderait moins de temps que celle moins importante que je viens de citer? Tout cela me semble aussi logique que si l'on voulait construire un édifice avant ses fondations. L'hon monsieur a parlé de la hausse que ce projet avait déjà valu à nos effets publics en Angleterre; mais, sur ce point, il ne s'agit pas de réfléchir bien longtemps pour découvrir combien il est facile d'opérer une fluctuation favorable ou défavorable dans la valeur des fonds publics. Les effets publics sont aujourd'hui à la hausse et demain à la baisse. Un homme d'affaires peut avoir un endosseur qui, pendant quelque temps, augmentera son crédit; nous avons ainsi essayé d'augmenter le nôtre par une alliance avec les provinces maritimes. Il est, M. l'ORATEUR, beaucoup d'autres moyens plus avantageux de rehausser notre crédit, mais le préférable, c'est celui de vivre dans la mesure de nos ressources, de régler notre dépense sur nos

revenus et d'établir nos opérations financières sur une base solide. Soyez assurés que les banquiers d'Angleterre, pour mettre notre crédit en valeur, se fieront plus à cette règle d'économie bien entendue qu'à toute alliance que nous pourrons contracter avec d'autres provinces. (Ecoutez! écoutez!) On nous dit encore, M. l'ORATEUR, que ce grand projet doit mettre fin aux difficultés entre les deux sections. Il se peut que je sois très lent à comprendre, mais je dois avouer que je ne puis voir cela, ainsi que l'ont prouvé bien des seenes qui se sont passées en cette chambre: le Haut et le Bas-Canada sont en difficulté, et l'on compte régler leur différend en formant une union avec des provinces qui, entre elles, sont toujours à couteau tiré! (Ecoutez! écoutez!) Depuis longtemps, M. l'ORATEUR, le Haut-Canada demande à être équitablement représenté en parlement, et parce que nous allons avoir 17 députés de plus que le Bas Canada à la législature fédérale, on nous dit que toutes les difficultés, pour le réglement desquelles on demandait la représentation d'après le nombre, vont disparaître, grace à cette prépondérance de nombre; mais je ne puis oroire à ce résultat, d'autant qu'à la chambre haute il y aura toujours égalité de représentation. A l'appui de cette opinion, je vais citer lo passage suivant de la brochure due à la plume de l'hon. M. CAUCHON:-

" La constitution de 1840 n'a stipule l'égalité que pour la chambre basse. Supposons qu'il eut pris fantaisie à la majorité du conseil législatif d'adopter un projet de loi qui fut hostile aux intérêts du Bas-Canada ; comme le Haut et le Bas-Canada sont également représentés dans la chambre basse, ce bill y cut été cortainement repoussé, et c'est à cette chambre seule que nous avons jusqu'ici demandé salut et protection pour nos institutions, en tenant compte du bon vouloir des représentants des races anglologues Bas-Canadiennes. Pourquoi l'assemblée légis ative estelle le champ clos de la lutte que se livrent, depuis quatorze ans, le Haut et le Bas-Canada, au sujet de la réprésentation ? C'est que là seul a résidé l'égalité et là seul se trouvait le moyen de résoudre le problème constitutionnel. Si donc, à la constitution actuelle, l'on substitue des chambres locales, et au-dessus d'elles, le parlement fédéral, nous verrons dans celui-ci, précisément l'inverse de ce que nous avons tonjous observé dans notre législature actuelle, c'est-à-dire, qu'advenant les malentendus sociaux, la lutte sera transportée de la chambre basse au conseil législatif, précisément pour la raison qu'elle se fait aujourd'hui dans la première."

Nous trouvons, M. l'ORATEUR, dans ces lignes écrites par un des plus rudes adver-